

505617184/8

4941

(1939-43)

Etat et variation des effectifs en temps de guerre

Années 1939 - 1943

(2)	C.D.	27.11.39	13	V	
(2)	C.A.	29.11.39	17	III	
(2)	C.D.	5.12.39	1	-	
(2)	C.D.	9. 1.40	4	II	1°
(2)	C.D.	16. 1.40	27	IX	
(2)	C.D.	23. 1.40	3	II	1°
(2)	C.D.	14. 2.40	7	II	
(2)	C.D.	27. 3.40	6	II	1°
(2)	C.D.	5. 3.40	4	II	
(2)	C.A.	13. 3.40	4	II	1°
(2)	C.D.	19. 3.40	7	II	
(2)	C.D.	23. 4.40	2	II	
(2)	C.D.	7. 5.40	25	II	
(2)	C.A.	18.12.40	45	VI	
(2)	C.A.	12. 3.41	19	Qd	
(2)	C.A.	28. 5.41	22	VI	
(2)	C.A.	12.11.41	15	VI	
(2)	C.A.	17.12.41	23	VI	
(2)	C.A.	13. 5.42	13	Qd (a)	
(2)	C.A.	20. 5.42	30	VIII	
(2)	C.A.	16. 9.42	17	II	1°
(2)	C.A.	4.11.42	32	VII	
(2)	C.A.	20. 1.43	6	II	1°
(2)	C.A.	24. 3.43	22	Qd a)	
(2)	C.A.	9. 6.43	20	Qd b)	
(2)	C.A.	17.11.43	15	VII	

Etat et variation des effectifs en temps de guerre - années 1939 à 1943

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 18 décembre 1940

QU. VI - Projet de budget d'exploitation
de la S.N.C.F. pour l'exercice 1941

Etat des effectifs

(s) p. 45

M. LE PRESIDENT

En ce qui concerne tout d'abord les effectifs, il est évident que nos prévisions supportent un aléa considérable, du fait du personnel prisonnier en Allemagne. Au 30 novembre 1940, nous avions encore 25.020 prisonniers, dont 17.470 ayant leur résidence en zone occupée et 7.550 en zone libre. L'hypothèse qui a servi de base aux évaluations des services supposait la rentrée intégrale au 1er janvier 1941 des 17.470 prisonniers ayant leur résidence en zone occupée et la rentrée au 1er juillet 1941 des 7.550 qui ont leur résidence en zone libre. Je n'ai pas besoin de dire qu'à l'heure actuelle, cette hypothèse apparaît singulièrement optimiste, en ce qui concerne, notamment, la rentrée des prisonniers résidant en zone occupée, puisque certains renseignements recueillis au cours des dernières semaines semblent indiquer que des prisonniers libérés en zone occupée sont, au contraire, rappelés en Allemagne. Aussi indiquerons-nous plus loin les conséquences d'hypothèses moins optimistes.

.....

Pour apprécier le bien fondé des évaluations concernant les effectifs probables en 1941, nous allons d'abord comparer ces évaluations avec les chiffres correspondants des années précédentes. Dans l'ensemble, si nous tenons compte des agents du cadre permanent, d'une part, et des auxiliaires, d'autre part, les évaluations faites donnent les chiffres suivants : pour les agents du cadre permanent, 393.103, y compris les agents prisonniers ou mobilisés, et, pour les auxiliaires, 21.565, ce qui représente un total de 414.670. Si nous rapprochons ce total de celui des années précédentes, pour la période d'exploitation par la S.N.C.F., nous obtenons le tableau suivant :

1938	478.891
1939	443.349
1940	435.109
1941	414.670

Vous voyez, par conséquent, qu'une réduction progressive ^{-ci} des effectifs est réellement poursuivie, cette année/encore. Par rapport à 1940, la réduction résulte principalement des causes suivantes :

- en premier lieu, la libération des retraits rappelés pendant la guerre, qui a porté sur 12.800 agents pendant les six premiers mois de 1940 (à l'heure actuelle, le nombre de ces retraits encore en service peut être considéré comme pratiquement nul : il est de quelques dizaines seulement);

- d'autre part, la reprise, depuis 3 mois, des mises à la retraite suspendues pendant la guerre;

- enfin, la réduction du nombre des auxiliaires, puisque, en 1941, on prévoit, pour ceux-ci, un effectif moyen de 21.500, contre 34.600 en 1940.

avec le trafic actuel, il suffirait, normalement, c'est-à-dire en temps de paix, d'avoir 355.775 agents. Mais on considère que les sujétions spéciales, résultant de la situation normale actuelle, justifient la présence de 47.070 agents supplémentaires. On arriverait ainsi à un effectif total nécessaire de 402.845 agents. Les sujétions spéciales précitées tiennent à des causes que je n'ai pas besoin de souligner toutes; il s'agit principalement d'une baisse générale ^{de rendement} due aux difficultés de service, des difficultés du travail de nuit, du développement de l'emploi de la main-d'œuvre pour réaliser des économies de matières, des conséquences, des destructions, etc...

Au regard de ce chiffre de 402.845 agents nécessaires à la bonne exécution du service, les effectifs existants moyens seraient les suivants : pour les agents du cadre permanent : 389.330; pour les auxiliaires, 21.565, soit, au total, 410.895 agents. Dans l'hypothèse envisagée, nous aurions donc un excédent moyen de 8.050 agents.

Mais cette conclusion appelle plusieurs observations :

- La première tient au retour des prisonniers. Ainsi que je l'ai ~~xxx~~ indiqué, nous avons supposé que 17.000 prisonniers seraient rentrés au 1er janvier, c'est-à-dire avant même l'ouverture de l'année, et que les 7.500 autres rentreraient le 1er juillet. Il est évident que, si le retour de ces agents est retardé, l'excédent ci-dessus, calculé dans cette hypothèse, s'atténuera en proportion même de ce retard;

- En second lieu, le chiffre des agents nécessaires a été établi en supposant le maintien de la dépression exceptionnelle qui caractérise le trafic actuel. Si nous devons enregistrer un retour à un trafic normal, il est évident que nos besoins en personnel seraient accrus: la baisse actuelle du trafic est

.....

considérée, en effet, comme permettant une diminution de 19.450 agents;

- Enfin, le troisième élément d'incertitude, quant aux besoins réels en effectifs, résulte de l'atténuation ou de la disparition éventuelle des sujétions spéciales qui pèsent actuellement sur notre exploitation et dont l'influence, ainsi que je vous l'ai indiqué, se mesure par la présence de 47.070 agents.

L'existence d'un excédent de 8.000 agents est, par conséquent, une donnée théorique, parce qu'elle dépend de facteurs qui affectent des effectifs beaucoup plus considérables, à savoir, pour le retour des prisonniers, 25.000 agents ; pour le maintien du trafic actuel, 19.000 agents ; et, enfin, pour le maintien des sujétions spéciales dues à la guerre, 47.000 agents.

En regard de ces aléas, quelles possibilités avons-nous de faire varier nos effectifs ? Ces possibilités résultent des considérations suivantes :

- Tout d'abord, l'effectif moyen prévu pour les auxiliaires, soit 21.555 agents, représente, a priori, un volant assez efficace. Cependant, il ne faut pas exagérer l'élasticité de ce volant ; en effet, un certain nombre d'auxiliaires sont, en tout état de cause, indispensables : gardes-barrières, femmes de ménage, veilleurs de nuit, ouvriers d'entretien, etc... Leur nombre est évalué à 14.000. Il ne paraît donc pas qu'on puisse descendre au-dessous de ce minimum.

- D'autre part, il y aura lieu même s'il y avait des excédents d'effectifs, de maintenir un certain courant d'embauchage, de manière à assurer la continuité du recrutement des spécialistes et du cadre. On envisage, pour 1944, un recrutement de

3.000 agents, à savoir : 1.700 apprentis pour la traction et la voie ; 500 élèves bureau ; 150 piqueurs pour la voie ; 350 spécialistes divers et 300 attachés. Il est évident que cet embauchage reste nécessaire : il faut, en effet, maintenir l'alimentation de nos cadres, surtout en spécialistes et en personnel d'encadrement, et il ne serait pas admissible de provoquer, dans quelques années, une crise sévère dans la constitution de nos effectifs par une politique trop poussée de suppression du recrutement dans les années où ces effectifs paraissent accuser un excédent.

- Il faut également tenir compte du fait que l'affectif est loin d'être strictement ~~immix~~ interchangeable. Les affectations sont commandées par des conditions d'aptitude et de domicile. Il n'est tout de même pas possible d'affecter n'importe quel agent ^{à n'importe quel poste,} dans n'importe quel endroit.

- Le dernier élément qui nous donne des possibilités d'action sur nos effectifs est le jeu des mises à la retraite. Elles affectaient, en moyenne, environ 15.000 agents par an, et, suivant que nous nous montrons plus ou moins stricts sur les limites d'âge, nous pouvons accroître ou restreindre cet effectif.

Telles sont les observations que me paraît appeler la question des effectifs.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 12 mars 1941

Questions diverses

Etat des effectifs

(s) p. 19

M. LE PRESIDENT

Les effectifs atteignaient, au 31 décembre 1937, date de la prise en charge de l'exploitation par la S.N.C.F., 518.600 agents en activité de service. Au 31 décembre 1938, ils étaient réduits à 499.700 agents et, au 31 décembre 1939, ils n'en comprenaient plus que 385.500, auxquels s'ajoutaient, il est vrai, les agents mobilisés, au nombre de 87.500, ce qui représente un effectif total de 472.800 agents. Au 31 décembre 1940, nos agents en service sont au nombre de 409.600, en augmentation sur 1939, non compris les agents mobilisés qui sont encore au nombre de 25.600, soit, au total, 435.200 agents.

Pour les rendre comparables à ceux des années antérieures, il faut ajouter aux chiffres de 1940 les effectifs de l'ancien Réseau A.L., représentant environ 28.000 agents. Compte tenu de cette correction, le chiffre global des effectifs pour 1940 demeure inférieur à celui de 1939.

Nous constatons donc une certaine continuité dans la résorption du personnel, mais cette question doit continuer à être suivie de près en raison des circonstances difficiles dans lesquelles nous sommes placés.

28 mai 1941

QUESTION VI - Révision trimestrielle du budget

Compression des effectifs

Sténo (s) p. 22

M. LE PRESIDENT

La troisième rubrique ^(des dépenses) concerne la modification des effectifs et les causes diverses.

Dans ce domaine, nous avons un pouvoir d'action plus grand. Le budget avait été établi en considérant comme nécessaire un effectif moyen de 402.845. Cet effectif est porté maintenant à

.....

414.000, soit une augmentation de 11.155 agents. Cette augmentation ne se répercute pas intégralement sur les crédits budgétaires, puisque les effectifs pris comme base dans le budget initial comportaient un excédent de 8.050 kg unités. Toutefois, elle peut donner lieu à quelques préoccupations.

Au 31 décembre 1940, l'effectif total s'élevait à 409.621 agents ; au 31 janvier 1941, à 411.155 ; au 28 février, à 412.533 ; au 31 mars, à 414.135 ; au 30 avril, à 414.898 ; l'augmentation est plus faible au cours du mois d'avril, mais elle reste continue. Elle ne porte d'ailleurs que sur les auxiliaires dont l'effectif est passé de 34.715 au 31 décembre 1940 à 40.337 au 30 avril 1941. Le nombre des agents du cadre permanent a légèrement diminué, 374.550 contre 374.905.

Nous sommes encore malgré tout en-dessous des effectifs de 1939. Au 31 août 1939, nous comptons 463.317 agents et auxiliaires, soit 48.419 de plus qu'aujourd'hui.

L'augmentation de 11.155 agents se répartit de la manière suivante :

- Administration générale	1.125
- Exploitation	960
- Matériel et Traction	5.980
- Voie	3.090

Pour l'Administration Générale, l'effectif des Services Centraux entre le 31 août 1939, chiffre d'avant-guerre, et le 30 avril 1941, a augmenté de 19 agents, passant de 7.096 à 7.288. Ce chiffre n'est pas très important en lui-même. Les principales augmentations portent sur les Services suivants :

.....

- Service Central des Installations Fixes : 245 agents au lieu de 131, soit une augmentation de 114 agents qui est purement temporaire et motivée par le travail de reconstruction des ouvrages d'art et des installations ;

- Caisse de Prévoyance : 308 agents contre 119, soit une augmentation de 89 agents, que peut justifier dans une certaine mesure l'extension des attributions de la Caisse de Prévoyance ;

- Service des Retraites : 487 agents contre 389, soit une augmentation de 98 agents. Mais il semble qu'il y ait eu là surtout une erreur de comptabilité provenant de ce que l'on ne faisait pas état, xxx autrefois, des agents détachés des différents services. La question sera néanmoins à examiner.

- Service des Approvisionnements : 1.800 agents contre 1.520, soit une augmentation de 280 unités provenant, en particulier, de ce qu'on a terminé l'intégration des services régionaux dans le Service Central ; il est certain, d'autre part, que ce Service a, dans la période actuelle, à faire face à des difficultés tout à fait exceptionnelles.

Ces augmentations d'effectifs sont compensées par des diminutions dans d'autres Services, notamment à la Direction Générale, au Service Commercial et aux Services Financiers.

Dans l'ensemble, la question des effectifs de l'Administration Centrale exige une étude particulière et M. LECLERC du SABLON a été chargé par le Directeur Général de revoir cette question et de demander une justification très précise de l'état de choses actuel.

.....

Dans les Services d'Exploitation, l'augmentation est de 980 unités, provenant, d'une part, à concurrence de 315 agents, d'une erreur d'inscription au budget et, d'autre part, à concurrence de 645 agents, de l'augmentation du trafic.

Dans les services du Matériel et Traction, l'augmentation est de 5.980 unités ; c'est le chiffre le plus élevé.

La cause principale de cette augmentation est l'accroissement des parcours. En effet, il y a 60.000 agents de conduite environ et on peut estimer que les parcours réellement effectués accusent une augmentation de 20 % par rapport aux prévisions sur lesquelles avait été établi le budget. Si l'augmentation de personnel était exactement proportionnelle à celle des parcours, c'est 12.000 agents de plus qu'il aurait fallu. Or, l'augmentation n'atteint qu'environ la moitié de ce chiffre.

Si on prend comme élément de comparaison les effectifs d'avant-guerre, on s'aperçoit qu'au mois de mars 1939, l'effectif total des services du Matériel et Traction était de 163.000 agents, ce qui, si l'on tient compte du régime du travail, correspondrait maintenant à 140.000 agents. L'effectif nécessaire envisagé est de 154.000 agents, soit une augmentation de 14.000 agents.

Cette augmentation s'explique de la manière suivante.

D'abord, la différence de nature des parcours. Les parcours, au mois de mars 1939, étaient de 39.653.000 km-train ; ils sont, à l'heure actuelle, de 30.965.000 km-train ; ils ~~sont~~ ont donc diminué, mais la répartition entre les différents trafics est tout à fait différente.

Avant-guerre, sur les 39.653.000 km-train, il y en avait à peu près la moitié en voyageurs : 19.862.000 et la moitié en

marchandises : 19.794.000. Actuellement, au contraire, le chiffre des km-trains voyageurs a considérablement baissé puisque, de 19.862.000, il est tombé à 5.900.000 et celui des km-train marchandises s'est beaucoup accru, atteignant 25.078.000 km-train, c'est-à-dire un niveau supérieur à celui d'avant-guerre. Or, les dépenses de main-d'oeuvre pour le Matériel et Traction sont plus élevées à égalité de parcours quand il s'agit de transports marchandises que quand il s'agit de transports voyageurs.

D'autre part, la vitesse moyenne des trains est plus faible qu'en 1939.

En troisième lieu, la proportion des trains facultatifs est plus élevée. Elle est passée de 11 % en 1939 à 30 à 35 % en 1941, ce qui indique, évidemment, qu'il y a des à-coups plus sérieux dans le trafic et qu'il est moins possible d'assurer à l'avance un roulement parfait des équipes de service dont le parcours journalier moyen a beaucoup fléchi. En ce qui concerne la traction à vapeur, en mars 1939, il était de 105 km-train ; il n'est plus maintenant que de 94 ; en ce qui concerne la traction électrique, il était de 155 km, il n'est plus maintenant que de 142 ; en ce qui concerne les autorails, de 172 et il est tombé à 120. Il y a donc une baisse de rendement incontestable.

Par ailleurs, les travaux à exécuter pour les Autorités allemandes sont importants et exigent, dans nos ateliers et dépôts, un nombre plus important d'ouvriers.

Enfin, il y a dans ce domaine, comme dans presque tous les autres, un effort de récupération de matières qui entraîne

des charges de personnel supplémentaires, lesquelles sont assez difficiles à chiffrer.

Quoiqu'il en soit, il est certain que les effectifs, dans ces services, doivent être surveillés de près. Le Chef du Service Central devra se réserver de n'accorder des augmentations d'effectif que suivant les besoins strictement justifiés par les Directeurs des Régions.

Dans les services de la Voie, l'augmentation d'effectif est de 3.090 unités.

Elle provient principalement de l'accélération des travaux de reconstruction. Grâce à cette accélération, à peu près tous les travaux seront vraisemblablement terminés à la fin de l'année et il est probable que le Service de Reconstruction disparaîtra à ce moment.

Les prestations allemandes exigent 575 agents ; la récupération de matières 350 et la substitution des travaux en régie à des travaux à l'entreprise 600 agents.

Il est certain qu'à l'heure actuelle, les circonstances se prêtent assez mal à un contrôle serré des effectifs. Les difficultés d'exécution de service qui sont incontestables et surtout les à-coups ne permettent pas, comme je vous l'indiquais en ce qui concerne les services du Matériel et Traction, d'en assurer l'utilisation dans des conditions normales.

J'ai appelé l'attention des différents Chefs de Services sur la nécessité de tenir la main à ce contrôle.

M. GRIMPRET. - Vous avez insisté sur l'augmentation du nombre des auxiliaires. Il est, en effet, assez élevé bien que, cependant, les effectifs du cadre permanent soient excédentaires. Les rapports qui nous ont été distribués expliquent bien qu'il est difficile actuellement de muter des agents de service à service, de même que de muter des agents d'un même service d'une zone à l'autre. Cependant, on ne peut s'empêcher de regretter que l'excédent d'effectif ne puisse être compensé par des mutations à l'intérieur de la S.N.C.F. et qu'on soit obligé de

recourir à des embauchages d'auxiliaires. Je voudrais demander au Directeur Général si on fait bien tous les efforts nécessaires

M. LE PRESIDENT.- L'excédent d'effectif qui était de 8.050 est tombé aux environs de 2.500. J'ai insisté pour qu'on fasse toutes les mutations possibles.

Mais il y a deux sortes de mutations : les mutations de service à service et les mutations de région à région. Les mutations de service à service peuvent se faire, mais les mutations de région à région sont extrêmement difficiles; notamment, lorsqu'elles impliquent le passage, soit de la ligne d'arrêt, soit de la ligne de démarcation elles sont pratiquement impossibles.

M. LE BESNERAIS.- Toutes les mutations de service à service possibles ont été faites. L'excédent ne pourrait être résorbé que par des mutations de région à région.

M. GRIMPRET.- L'assouplissement des formalités au passage de la ligne de démarcation ne donnera-t-il pas de facilités nouvelles ?

M. LE BESNERAIS.- Non, pas dans ces cas-là. Les autorités allemandes refusent toutes nos demandes.

M. GRIMPRET.- Sur quoi se basent-elles ? N'y aurait-il pas matière à négociation ?

M. LE BESNERAIS.- Elles estiment que ce sont des mutations inutiles et qu'il y a sur place des agents capables de tenir le poste.

M. BOUTET.- La situation est la même au Secrétariat d'Etat aux Communications : il est impossible de faire des mutations à travers la ligne de démarcation.

M. LE BESNERAIS.- Quoi qu'il en soit, c'est extrêmement gênant pour nous.

M. GRIMPRET..- Ce sont surtout les régions Sud-Est et Nord qui ont des excédents. Il est tout de même navrant d'avoir des agents et de ne pas pouvoir les utiliser.

M. LE BESNERAIS..- Etant donné l'importance de nos effectifs, cet excédent de 2.500 agents est peu apparent; il n'en est pas moins regrettable et nous occasionne une dépense supplémentaire de 50 M.

Cet excédent sera beaucoup plus sensible quand les prisonniers rentreront; il y en a 7.800 au service de l'Exploitation.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 12 novembre 1941

Effectifs de la S.N.C.F.

QUESTION VI - Budget d'exploitation de 1942

P.V.(p.4)

M. LE PRESIDENT expose les caractéristiques générales du budget, tel qu'il est soumis au Conseil, ainsi que les conditions dans lesquelles ont été établies, tant en recettes qu'en dépenses, les prévisions afférentes à l'exercice 1942.

.....
2.- Dépenses.
.....

- en ce qui concerne le personnel, l'effectif serait ramené à 412.000 agents, sauf à le majorer en cours d'exercice, dans les limites d'un maximum d'ores et déjà fixé à 2.000 unités supplémentaires, au cas où des a-coups viendraient à se produire dans les services de l'exploitation comme il y en a eu l'été dernier;

Sténo (p.18)

M. LE PRESIDENT

En ce qui concerne les effectifs, nous nous efforçons de pratiquer une politique sévère et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que la situation démographique de la France exige l'économie la plus stricte dans l'emploi de la main-d'œuvre qui ne s'y trouve pas en abondance, d'autant plus que les agents de chemins de fer sont pour une grande mesure recrutés au détriment de l'agriculture qui souffre le plus de la pénurie de main-d'œuvre.

En second lieu, les dépenses de personnel représentent de 55 à 60 % de nos dépenses totales, soit plus de la moitié ; nous ne pouvons donc pas ne pas faire porter spécialement nos efforts sur ces dépenses. Mais, à mon avis, ces efforts de compression ne doivent pas porter sur les salaires. Il faut que le personnel soit normalement payé. Elle doit porter au contraire sur les effectifs, de façon à les utiliser au mieux et tendre à en diminuer l'importance.

Cette politique est celle suivie par la S.N.C.F. depuis le début de son fonctionnement. Les effectifs en service sont, en effet, passés par les chiffres suivants :

en 1938.....	478.616 agents
en 1939.....	417.284 -
en 1940.....	385.577 -

Cette baisse très importante était due à l'allongement de la durée du travail qui passait de 40 heures par semaine à 60 heures. En 1941, les effectifs sont remontés à 413.498 par suite de l'application de la semaine de 48 heures. En 1942, les prévisions s'élevaient à 412.000. En réalité, il faut prévoir la possibilité d'aller jusqu'à 414.000 agents, car les services de l'Exploitation ont demandé une marge de sécurité de 2.000 agents auxquels ils pourraient faire appel le cas échéant si des à-coups se présentaient comme il s'en est présenté au cours de l'été dernier.

.....

Par conséquent, nous pouvons dire que le budget de 1942 ne marque pas une étape nouvelle dans la compression des effectifs. Il y a seulement, en définitive, maintien approximatif de la situation antérieure en ce qui concerne les effectifs globaux.

Il faut tenir compte, en effet, d'un certain nombre de facteurs qui freinent la réduction possible de nos effectifs ; d'abord, les sujétions auxquelles est soumise notre exploitation, qu'il s'agisse des relations avec les autorités allemandes, des nombreux travaux effectués pour leur compte, de la reprise de l'exploitation de lignes coordonnées et de la baisse de rendement due aux difficultés de travail. Les calculs qui ont été faits fixent aux environs de 33.000 agents les effectifs supplémentaires que nous avons été dans la nécessité de recruter pour toutes ces raisons. Evidemment, il s'agit là d'un calcul théorique et ce chiffre ne peut être considéré que comme donnant un ordre de grandeur vraisemblable.

D'autres éléments agissent également sur nos effectifs, notamment le développement du trafic de détail qui atteint actuellement 41 % des wagons couverts et environ 25 % des wagons chargés. Il est bien certain que le trafic de détail exige plus de manutentions et, par suite, un personnel plus nombreux que le trafic par wagons complets.

En 3ème lieu, nous avons, dans l'ensemble, en raison de la pénurie de matières, incité les Régions à rechercher des économies de matières au détriment même des économies de main-d'œuvre.

Enfin, il y a également l'augmentation du taux de morbidité depuis quelques mois. La proportion des agents malades ou blessés qui était en moyenne de 3,1 en 1938/1939 est passé à 4,5 % en 1941, soit une hausse de 50 %.

En ce qui concerne le retour des prisonniers, nous avons dû formuler également une hypothèse sur leur retour. Nous avons supposé que le rythme actuel de retour se maintiendrait et qu'en 1er juillet 1943 s'effectuerait le retour massif de ceux qui ne seraient pas rentrés à cette date. Nous avons, à l'heure actuelle, environ 20.000 prisonniers et le rythme de rentrée est compris entre 200 et 300 par mois. Il est évident que si le retour global en 1er juillet 1943 ne s'effectuait pas et était reporté à fin d'année, il en résulterait une augmentation de nos dépenses, puisque nous serions l'obligation de recruter ou de maintenir en service plus longtemps un plus grand nombre d'auxiliaires.

La répartition de ses effectifs entre personnels et unités
est résumée dans le tableau ci-dessous :

• <u>Operating Expenses</u>	377.783
• <u>Depreciation</u>	34.837

comprenant, d'une part, à concurrence de 14.473, les auxiliaires dont les effectifs ne peuvent être compris et à concurrence de 13.764 les auxiliaires supplémentaires.

Depuis sa constitution, le S.E.C.F. a toujours eu ten-
dances à diminuer l'affectif du cadre permanent et à maintenir au
contraire un chiffre assez important d'auxiliaires.

J'estime qu'en 1942 nous devons maintenir cette politique pour les raisons suivantes. D'abord, parce que nous avons envisagé le retour des prisonniers. Or, le nombre des prisonniers s'élève, ainsi que je vous l'ai dit tout à l'heure à 20.000 et le nombre des auxiliaires supplémentaires est à peine égal : 19.764 ; c'est-à-dire que, d'un point de vue un peu théorique, si tous les prisonniers rentraient, nous pourrions à peine compenser cette augmentation d'effectifs par le licenciement de tous

nos auxiliaires. Evidemment, c'est purement théorique, mais on peut en conclure que le nombre de nos auxiliaires n'est pas trop élevé.

D'autre part, il subsiste, quant aux conditions dans lesquelles sera assurée l'exploitation du chemin de fer après la guerre, des incertitudes qui commandent une certaine souplesse dans nos effectifs.

Je ne dissimule pas que cette politique peut avoir deux inconvénients : le premier, c'est la difficulté de conserver les auxiliaires car, avec les salaires offerts par les autorités d'occupation, beaucoup d'auxiliaires ont tendance à nous quitter en fait qu'ils ne sont pas retenus par le caractère permanent de l'emploi auquel ils sont affectés. Le second est qu'évidemment à laisser trop diminuer le cadre permanent nous risquons de compromettre le recrutement et l'encadrement pour les années ultérieures. Aussi, malgré cette diminution, maintenons-nous un certain recrutement. C'est ainsi qu'en 1943, les départs prévus s'élèvent à 14.830 et le recrutement envisagé porte sur 5.887 agents.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 17 décembre 1941

Effectif du personnel S.N.C.F.

QUESTION VI - Révision trimestrielle du budget

M. LE PRESIDENT.....

- les dépenses de personnel accusent une légère hausse, par suite des augmentations accordées à compter du 1er novembre; l'incidence de ces mesures a, d'ailleurs, été en partie compensée par une réduction des effectifs, ainsi que du fait de l'application à ces dépenses du crédit pour dépenses imprévues que, dès lors, il n'y a plus lieu de maintenir;
.....

P.V. (p.62)

M. LIAUD fait observer que la diminution des effectifs actuellement enregistrée par rapport à ce que ceux-ci étaient lors de la création de la S.N.C.F. a été rendu possible, sans gêne pour le service, du fait de l'augmentation de la durée du travail.

Mais on ne saurait aujourd'hui exclure le cas où l'évolution de la condition physique des agents, compte tenu des difficultés de ravitaillement, conduirait à une réduction de cette durée du travail. Les effectifs actuels ne seraient plus, alors, suffisants pour assurer l'ensemble du trafic.

M. LE PRESIDENT répond qu'il est, en effet, probable que, au cas où la durée du travail serait diminuée, il deviendrait nécessaire d'augmenter le nombre des agents.

.....

En ce qui concerne les effectifs, nous enregistrons, au contraire, une régression par rapport aux évaluations de juillet : le nombre des agents en service au 30 juin était de 415.893 ; il n'est plus, au 31 octobre, que de 408.981. Dans le même temps, le nombre des agents prisonniers est tombé de 20.880 à 18.736, de sorte que l'effectif d'ensemble accuse une diminution de plus de 6.000 agents. Cette diminution se répartit comme suit :

Dans le Service de l'Exploitation, la diminution est relativement faible, soit 1.000 agents. Encore n'a-t-elle pu être obtenue que parce que ce Service disposait d'un excédent d'effectif par rapport à ses besoins. En fait, les compressions d'effectifs sont actuellement difficiles par suite de la transformation de la nature du trafic : les trafics de détail exigeant une manutention importante prennent une place de plus en plus considérable. J'ai pu constater tout récemment, à cet égard, que nos gares sont encore très encombrées par les colis, cet encombrement résultant d'ailleurs de la pénurie des moyens de livraison à domicile. Nous avons prescrit un effort important, en vue du désencombrement de nos gares, en faisant appel à tous les groupements départementaux de transports routiers et en attirant l'attention des Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées sur la situation actuelle. J'ai prié le Directeur Général de donner aux Directeurs des Régions des instructions précises pour que cet effort soit poursuivi jusqu'au 15 janvier, en leur laissant toute initiative pour recourir aux moyens appropriés. La situation sera examinée à nouveau à cette date et de nouvelles mesures seront envisagées si une amélioration n'est pas constatée : il serait, en effet, absolument vain que nous transportions des colis dans nos gares s'il n'était plus possible d'en assurer la livraison à domicile.

.....

Pour le Service Matériel et Traction, la diminution d'effectif est de 760 agents. Elle a été rendue possible par la diminution des parcoures et la réduction des réparations demandées par la Reichsbahn.

Pour le Service Voie et Bâtiments, la diminution est de 3.491 agents. Cette diminution résulte, d'une part, de la compression périodique des effectifs en cette saison, d'autre part, de la réduction importante du volume des travaux exécutés cette année, par suite du manque de matières et de main-d'œuvre.

Par contre, nous enregistrons un certain alourdissement des services de direction : on note 100 agents en plus dans les Directions Régionales et 200 dans l'Administration Centrale. C'est évidemment là un phénomène d'ordre général, qui résulte des inévitables complications qu'apportent à la gestion des entreprises les sujétions d'une économie de plus en plus dirigée.

Dans l'ensemble, à la création de la S.N.C.F., l'effectif des agents en service était de 488.843. Au 31 octobre 1941, il n'est plus, comme je l'ai indiqué, que de 408.281, soit près de 74.000 agents de moins. Si l'on s'en tient à l'année courante, du 1er avril au 1er octobre, les effectifs moyens nécessaires passent de 414.000 à 412.223 agents et les effectifs réels de 415.494 à 413.127 agents.

.....

M. LIAND..- Je désire présenter une simple remarque : vous avez indiqué qu'à la constitution de la S.N.C.F., les effectifs étaient de l'ordre de 480.000 agents. Il y a lieu de remarquer qu'à cette époque, la durée du travail était de 40 heures par semaine, alors que, pour les 408.000 agents actuellement en service, elle est de plus de 50 heures par semaine. Il est fort probable que, si le ravitaillement du personnel ne peut être amélioré, on devra envisager une diminution de la durée du travail. Dans cette hypothèse, les effectifs actuels ne seraient pas suffisants pour assurer l'ensemble du trafic.

.....

M. LE PRESIDENT.- Il est, en effet, probable qu'une diminution de la durée du travail obligerait à accroître les effectifs des agents.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 13 Mai 1942

Effectifs du personnel

Questions diverses

a) Situation budgétaire au 31 mars 1942

Sténo (p.13)

M. LE PRESIDENT

II - Dépenses

.....

Depuis le début de l'année, nos effectifs totaux accusent une diminution constante : on note, au 31 décembre 1941, 426.838 agents, au 31 janvier 1942, 424.897 agents, au 28 février,

424.741 agents et, au 31 mars, 422.600 agents. Les départs en retraite sont moins nombreux en 1942 qu'en 1941 : on constate 1.000 départs au cours du 1er trimestre contre 1.836 pour la période correspondante de 1941.

Le nombre de nos agents prisonniers diminue très lentement : au 31 décembre 1941 il était de 19.878; au 31 mars, il est encore de 18.913, soit environ 400 libérations en trois mois.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'administration
du 20 mai 1942

Effectifs au 1er avril 1942.-

QUESTION VIII - Révision trimestrielle du budget.

M. LE PRESIDENT.....

Sténo (p.30) c) Effectifs. - Les effectifs nécessaires sont évalués à 412.204 agents, alors que les prévisions initiales les fixaient à 413.787 agents, soit une réduction de 1.585 agents qui provient des compressions rendues possibles par la diminution du trafic.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 9 juin 1943

Variation des effectifs

Questions diverses

- (a) *Situation budgétaire au 30 Avril 1943*
Rectification au bilan au 31 décembre 1942

M. LE PRESIDENT.....

En fait, nos effectifs sont nettement inférieurs à ceux figurant dans nos prévisions. Nous avions, en effet, dans le budget primitif, fixé à 413.809 agents les effectifs budgétaires moyens nécessaires en 1943. Par suite de l'allongement de la durée du travail, nous avons rectifié ce chiffre et estimé, au 1er janvier, à 409.795 le nombre des agents nécessaires. Les conditions de travail et l'évolution du trafic nous ont conduits à relever à nouveau nos prévisions d'effectifs et à les porter à 413.743. Toutefois, les recrutements ne nous ont pas permis d'atteindre ce chiffre. Ainsi, pour avril, les prévisions s'élevaient à 408.889 et les effectifs réels n'ont été que de 407.339 agents, soit un déficit de 1.550 unités. Au surplus, depuis le début de l'année, le nombre de nos agents ne cesse de décroître. Les effectifs, y compris les auxiliaires, comprenaient 413.838 agents au 31 décembre 1942. Ils n'en comptaient plus que 412.569 au 31 janvier 1943, 410.915 au 28 février, 408.950 au 31 mars et 407.339 au 30 avril. Dans ce mouvement des effectifs, il convient de noter deux faits intéressants : d'une part, la diminution des arrestations d'agents pour vols et, d'autre part, l'accroissement de la main-d'œuvre féminine auxiliaire. Il est heureux de constater que le nombre des agents de la S.N.C.F. arrêtés pour vols décroît d'une façon sensible depuis le début de l'année : de 762 en janvier, il est passé à 737 en février, puis à 692 en mars et à 662 en avril. Cette diminution des arrestations de cheminots ne correspond d'ailleurs pas à un relâchement de la surveillance, car le nombre des arrestations pour vols reste sensiblement constant : 2.040 en

janvier, 1.923 en février, 2.223 en mars et 1.846 en avril. Pour la première fois, la réduction du nombre des arrestations correspond à une diminution des vols dans certaines régions (14.348 en avril contre 13.199 en mars).

L'accroissement du personnel féminin auxiliaire est important. Le nombre des femmes auxiliaires est passé, en effet, de 10.595 en fin 1942 à 14.894 en avril dernier, de sorte que l'effectif féminin, y compris les agents du cadre permanent, représente 9,5 % de l'effectif total. Ce pourcentage se répartit inégalement entre les divers Services. Il atteint 33,8 % dans les Services Centraux, 5,1 % dans les Services de l'Exploitation, 3,8 % dans ceux de la Traction, 21,8 % dans les Services de la Voie et 41,7 % dans les Services Médicaux et sociaux ainsi que dans les Economats.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 mars 1943

Etat des effectifs du personnel

Questions diverses

a) Situation budgétaire au 31 janvier 1943

Sténo (p.22) M. le PRESIDENT.....

La situation de nos effectifs est la suivante. Nos prévisions budgétaires étaient établies sur 413.809 agents. Pour tenir compte de l'allongement de la durée du travail, nous avons ramené cet effectif à 400.795 agents, auxquels il convient d'ajouter 500 agents rendus nécessaires par la reprise de l'exploitation des lignes côtières et 20 agents pour la Caisse des Retraites, soit, en définitive, 401.315 agents. Or, notre effectif est actuellement supérieur à ce chiffre, puisqu'il atteint 412.888. L'augmentation est de 2.363 unités et porte presque exclusivement sur le Service de l'Exploitation. Cette situation provient de diverses causes : d'abord, on a procédé à des embauchages trop rapides pour profiter des disponibilités en personnel qui provenaient de la démobilisation de l'armée d'armistice; ensuite, on n'a pas pu, comme il avait été envisagé, muter le personnel en surnombre du Service de l'Exploitation dans les deux autres Services déficitaires de la Traction et de la Voie. Cette question est suivie de près; il est évident qu'il nous est assez difficile, dans les incertitudes actuelles, d'avoir une politique de personnel aussi rigoureuse qu'elle devrait l'être.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 20 janvier 1943

Effectif du personnel

QUESTION II - Comptes rendus

1°) Traffic, recettes, mouvement, etc....

Pas de P.V.

Sténo (p.6)

M. LE BESNERAIS.....

L'effectif du personnel est passé de 405.000 en janvier à 403.000 vers le mois d'octobre puis est remonté légèrement en novembre à 409.000. Il a été toute l'année, sauf à partir de novembre, inférieur de 3 à 5.000 unités à celui de 1941. La dérivée a été particulièrement sensible dans les Services de la Voie et du Matériel et Traction où nous avons manqué de personnel pour assurer la totalité de l'entretien que nous envisageons d'effectuer.

Etat des effectifs

QUESTION VII - Budget d'exploitation de 1943

M. le PRESIDENT expose les caractéristiques générales du budget

Eu égard aux incertitudes qui pèsent, pour la prochaine année, sur les conditions de l'exploitation, les prévisions ont été établies en fonction des seuls éléments actuellement connus, soit en supposant, en ce qui concerne les dépenses, le maintien des rémunérations et des prix actuels. Les recettes, d'autre part, ont été calculées sur la base des tarifs appliqués au 15 octobre 1942.

P.V.(p.4)

A.- Personnel.- Les effectifs en service seraient de 413.209 agents, en diminution sur ceux prévus au budget initial de 1942, mais en augmentation de 477 unités sur le chiffre de 412.732 retenu lors de la dernière révision au 1er juillet. Toutefois, cette augmentation n'est qu'apparente, 839 agents nouveaux des Services des Titres des Compagnies devant être intégrés à la S.N.C.F. le 1er janvier 1943.

Après échange de vues auquel prennent part M. le PRESIDENT et M. ZAFFREYA, le Conseil approuve le budget ainsi que les propositions qui lui sont soumises pour la réalisation de l'équilibre.

Sténo (p.32)

M. LE PRESIDENT

Les effectifs globaux prévus au budget initial de 1942 étaient de 413.757. Lors de la révision au 1er juillet, ce chiffre avait ramené à 412.732. L'effectif prévu au budget 1943 est de 413.209. Ce chiffre, rapproché de celui du budget initial de 1942, marque donc une légère diminution, mais, si on le compare à celui révisé au 1er juillet 1942, on constate une légère augmentation de 477 unités ; en réalité, cette augmentation n'est qu'apparente, car, pour la première fois, nous incorporons en 1943 dans nos effectifs le personnel du Service des Titres des Compagnies qui comprend 839 agents.

Les variations, par Service, des effectifs, sont les suivantes.

Administration générale : on constate une augmentation de 835 agents, car c'est ce Service qui supporte l'augmentation de 839 agents du Service des Titres des Compagnies. En outre, une autre augmentation d'effectifs concerne les Services Financiers ; elle porte sur 43 agents ; cette augmentation est nécessaire pour assurer la révision intégrale de toutes les traites et wagons complets. Les résultats acquis jusqu'à maintenant dans ce domaine - bien que le Service ne soit pas encore entièrement mis au point - sont encourageants ; c'est ainsi que, pour l'année 1941, on a constaté en gros 43 M. d'insuffisance de taxes et 13 M. de trop-perçus, soit un boni net de 30 M. Les dépenses des agents affectés à ce Service n'ont pas dépassé 10 M. Au point de vue pécuniaire, l'opération est donc intéressante. Au point de vue moral, elle l'est également dans toute la mesure où nous redressons spontanément des taxations qui, par erreur, ont été abusives.

Exploitation : L'effectif est en diminution de 714 agents. Cette diminution résulte, en réalité, d'une contraction entre, d'une part, une augmentation de 1.908 agents par suite de l'accroissement du trafic des petites unités et du développement donné à la brigade de lutte contre les vols et, d'autre part, une diminution de 2.622 agents due à la baisse du trafic et à diverses mesures d'économie.

Traction : L'augmentation est de 870 agents. Toutes compensations faites, elle représente à peu près exactement le nombre des agents supplémentaires nécessités par l'utilisation plus intensive des machines et leur banalisation.

Voie : La diminution d'effectif est de 870 agents. Elle résulte également de la compensation entre certaines causes de baisse telles que la fin de la reconstruction et certaines causes de hausse dues au développement des tournées de surveillance nécessitées par les attentats commis sur nos voies.

Services sociaux et autres : L'effectif est en augmentation de 24 agents, soit 34 agents par l'ouverture de l'annuaire de la Région et de 24 agents par le développement de ses services sociaux : assistantes sociales, bibliothécaires, jardiniers d'enfants, etc... Nous sommes à ces services un développement qui sera indispensable.

Secours : L'effectif est en augmentation de 24 agents, provenant exclusivement de l'ouverture de 12 centres nouveaux sur la Région
XXXXXXXXXX de sud-ouest.

L'effectif total étant ainsi fixé, la question se pose de sa répartition entre agents du cadre permanent et auxiliaires. Vous savez que, depuis plusieurs années, l'effectif de notre cadre permanent est en diminution. A la date de création de la S.M.S., il comprenait 40.000 agents. A la date du 31 décembre 1947, il n'en comprenait plus que 38.700.

Je considère qu'il est raisonnable de conserver à l'heure actuelle un effectif de 38.700 agents et de ne pas trop grossir les effectifs du cadre permanent et cela pour les raisons suivantes. D'abord, nous avons encore 10.000 agents prisennés qu'il faudra reprendre. Ensuite, nous devons envoyer 4.000 agents en Allemagne car ils ne peuvent plus travailler. D'autre part, à l'heure actuelle, notre effectif est partiellement gonflé du fait de sujétions anormales dans certaines circonstances. Ces sujétions ont été réglées, il résulte que ces sujétions exigent environ 10.000 agents qui n'ont plus leur utilité la semaine venue, à moins d'une hausse du trafic. Or, nous ne savons pas quelle sera l'organisation d'après-guerre, ni quelle seront nos besoins réels. Nous avons donc besoin de conserver une très grande souplesse dans nos effectifs, parce que je ne veux pas revenir aux méthodes antérieures que je trouve déplorable qui consistaient à modifier l'effectif de la retraite et à procéder à des mises à la retraite prématurées. Je considère que c'est là un système erroné qui est très onéreux au point

de vue financier et qui, même au point de vue humain, est regrettable. J'estime, par conséquent, qu'il est préférable que nous conservions un nombre d'auxiliaires suffisant pour faire face à tous les à-coups que nous pourrions subir.

Le nombre des auxiliaires prévus pour 1943 s'élève à 45.000 environ. Sur ce chiffre, il y en a à peu près 14.000 qui, en réalité, sont permanents : ce sont des garde-barrières, des femmes de ménage, etc... Il en reste donc 31.000 environ dont nous pouvons, dans une certaine mesure, disposer. En outre, nous avons un autre volant qui est constitué par les retraités que nous avons requis, c'est-à-dire par les agents qui ne sont pas partis en retraite à l'âge normal. Leur nombre sera d'environ 10.000 à la fin de 1942 et atteindra probablement 15.000 à la fin de 1943.

L'effectif permanent au 31 décembre 1942 sera de 385.700 agents environ. Nous prévoyons qu'il ne baissera guère que de 2.000 unités au cours de l'année 1943, bien qu'on envisage 15.500 départs. C'est donc que la S.N.C.F. procèdera tout de même à une certaine politique de recrutement et cela pour deux raisons : la première est qu'il faut évidemment maintenir l'encadrement du personnel et, par conséquent, prévoir le remplacement des agents au fur et à mesure de leur mise à la retraite. D'autre part, nous nous trouvons en présence de graves difficultés pour le recrutement du personnel auxiliaire. Il y a une crise de main-d'œuvre généralisée et nos auxiliaires ne bénéficient pas d'avantages tels que nous puissions recruter tous ceux dont nous avons besoin. Nous ne sommes pas parvenus en 1942 à recruter les effectifs prévus au budget. Il est certain que beaucoup trouvent, par ailleurs, des occupations plus rémunératrices. Si nous pouvons, au contraire, leur offrir certaines garanties de stabilité dans leur carrière, il est probable que les éléments sérieux préféreront, à des gains momentanés plus élevés, la garantie de leur place. Nous allons donc être obligés de procéder à des titularisations assez importantes au cours de l'année prochaine.

Le Conseil approuve le budget ainsi que les propositions qui lui sont soumises pour la réalisation de l'équilibre.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 16 septembre 1942

Effectifs.-

QUESTION II - Comptes rendus

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

Sténo (p.17)

M. LE BESNERAIS

Depuis le début de l'année, nos effectifs ont sensiblement
décrû. L'effectif du cadre permanent, qui était de 371.000 au dé-
but de janvier 1941, n'est plus que de 359.500 à l'heure actuelle.
Celui des auxiliaires et apprentis a augmenté, passant de 41.500
au début de janvier 1941 à 43.500 à l'heure actuelle. L'effectif
total du personnel a été ainsi ramené de 412.500 à 403.000. Ce
chiffre marque un déficit important par rapport aux effectifs bud-
gétaires et à nos besoins, notamment en ce qui concerne les servi-
ces du Matériel et Traction et de la Voie.

Cette insuffisance de nos effectifs entraîne des retards
dans l'entretien tant de notre matériel que de nos installations
fixes.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 17 novembre 1943

Effectif du Personnel

QUESTION VII - Budget d'exploitation de 1944.

M. LE PRESIDENT.....

II - Dépenses.-

P.V.(p.3)

A.- Personnel.- L'effectif moyen du personnel en service serait de 414.586 agents, en légère augmentation - de 1.326 unités sur celui de 1943 tel qu'il résulte de la révision budgétaire au 1er juillet. Mais l'effectif du cadre permanent serait ramené de 351.700 environ à 350.000.

.....
Après échange de vues auquel prennent part également M. BOUTET, M. ZAFFREYA, M. TIRARD, M. de TARDE et M. LE BESNERAIS, le Conseil approuve le budget, ainsi que les propositions qui lui sont soumises en vue de la réalisation de l'équilibre.

Notes de séance (p.15)

Voici quelques indications complémentaires sur les effectifs. Une évaluation a été faite pour connaître l'augmentation des effectifs due aux sujétions actuelles. Elle est évaluée à 50.000 unités, chiffre qui n'est évidemment qu'approximatif, mais que l'on peut retenir comme ordre de grandeur. En ce qui concerne les agents prisonniers, nous avons dû faire l'hypothèse

qu'ils ne seraient pas rapatriés avant la fin de l'année 1944. Nous n'avons tenu compte que des retours individuels qui s'élèvent à environ 100 par mois. Le nombre actuel de nos prisonniers est, fin septembre, de 16.508. En ce qui concerne les agents requis en Allemagne, nous avons supposé que leur nombre actuel, qui est de 7.165 agents du cadre permanent, ne varierait pas.

Je tiens enfin à vous signaler que l'effectif du cadre permanent continue à fléchir lentement ; nous poursuivons cette politique de réduction. Nous aurons en moyenne, en 1944, 2.500 agents de moins au cadre permanent qu'en 1943. Nous tomberons ainsi au-dessous de 350.000 à fin 1944. Nous estimons cette politique nécessaire, en raison des aléas auxquels nous aurons à faire

face après-guerre. Nous devrons réintégrer les agents prisonniers et les agents réguliers, soit 24.000 agents environ. Nous aurons à supprimer un certain nombre d'agents parmi les 50.000 que nous imposent les sujétions actuelles. Il y a lieu de penser, en outre, que la durée de travail pourra être diminuée, ce qui nécessiterait un effectif plus nombreux.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 7 mai 1940

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

Etat des effectifs

(a) p. 25

M. BERTHELOT

Nous avons pu maintenir nos effectifs, bien que nous ayons encore perdu 6 à 700 agents du cadre permanent, que nous avons remplacés par des auxiliaires. Il ne paraît nécessaire, à ce propos, de faire un résumé de l'évolution des effectifs depuis le début de l'année. Depuis le 1er janvier 1940, nous avons perdu 8.800 agents du cadre permanent, tant en raison des rappels d'agents par l'Autorité Militaire, qu'en raison des décès, maladies, mises à la réforme.

Une telle diminution des effectifs est d'autant plus préoccupante que le trafic continue à s'accroître d'une façon considérable, puisqu'à l'heure actuelle le tonnage kilométrique dépasse de 50 % celui de l'an dernier. Nous n'avons pu y faire face qu'en rappelant 4.800 retraités et en embauchant 25.000 auxiliaires. L'effort de recrutement est extrêmement important, mais si la guerre se prolonge, nos effectifs s'amenuiseront de plus en plus. Nous perdrons d'un côté de jeunes agents par suite de l'appel aux armées des jeunes classes et d'un autre côté, les retraites, les congés, les réformes nous enlèveront du personnel. Il est bien évident que nous ne pouvons pas indéfiniment recruter des auxiliaires. Nous avons besoin d'un nombre important de vrais cheminots bien au courant du service. La situation ne laisse donc pas d'être préoccupante. Elle le deviendra encore plus si l'autorité militaire ne met pas à la disposition de la S.N.C.F. des effectifs égaux à ceux que nous perdrons par suite d'appels aux armées.

Les seuls départs pour retraites, réformes, décès, maladies, etc ... représentent une moyenne de 5 à 600 agents par mois. D'autre part, il est infiniment probable que nous ne conserverons pas les 15.000 retraités que nous avons actuellement. Si nous en gardons 12.000, ce sera le maximum.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 23 avril 1940

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

Etat des effectifs

(s) p. 2

M. LE BESNERAIS

La belle saison y est pour beaucoup, ainsi que le fait que nos effectifs ont pu être rétablis à un niveau intéressant, du moins au point de vue du nombre, car, pour la qualité, il nous manque encore un certain nombre de cadres, d'autant plus ~~notamment~~ qu'à la suite des visites des réformés et exemptés, nous avons de nouveau des agents qui partent. Alors qu'au cours des semaines précédentes, nos effectifs, du fait de notre effort de recrutement d'auxiliaires et de retraités rappelés, augmentaient, ils ont, pour la première fois, baissé pendant la dernière semaine : 8.800 agents sont partis, alors qu'il n'en est rentré que 8.100.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT ADJOINT. - SUR 400.000 ?

M. LE BESNERAIS. - 407.800, alors que nous comptons 408.800 agents la semaine dernière. Ce ne sont pas évidemment des chiffres comptables.

J'ai tout de même donné l'ordre de suspendre le recrutement, c'est-à-dire que, sauf les 8.000 auxiliaires que nous attendons de l'Afrique du Nord et qui arrivent très lentement, on arrête tout recrutement, sauf celui nécessaire pour maintenir nos effectifs à leur niveau actuel. Cela nous permet de nous séparer des agents qui ne donnent pas satisfaction.

M. MARLIS. - Quel doit-être votre effectif total ?

Nous sommes obligées d'interrompre les transports à destination de Marseille pour deux motifs : d'une part, le trafic est chargé et, d'autre part, des bateaux qui assuraient la desserte de ce port ont été réquisitionnés ailleurs, Marseille se trouve donc gênée de ce double fait. Il faut nous attendre à avoir, pendant la guerre, des difficultés de cette nature.

Extra it du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 19 mars 1940

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

Insuffisance des effectifs

p. 7

M. LE BESNERAIS

Reste le/
~~/xx~~ problème de l'effectif des mécaniciens et chauffeurs
des machines, ^{qui} continue à se poser. Le Ministère de l'Armement
peut bien nous rendre les agents qu'il nous avait pris, mais à
condition d'obtenir ailleurs du personnel de remplacement. C'est
M. BERTHELOT qui avait négocié l'affaire avec le Ministère de
l'Armement. J'attends son retour pour lui en reparler, et lui
demander de reprendre lui-même la discussion et de la conduire
à bonne fin. Je vous ai signalé cette affaire, parce que j'estime
que ceux de nos ouvriers qui sont occupés par le Ministère de
l'Armement seraient mieux à leur place à entretenir nos machines.

Si je vous ai signalé cette question, ce n'est pas que nous
éprouvions actuellement des difficultés sur ce point, mais
je me préoccupe de l'avenir.

Extrait du P.V. de la séance du 13 mars 1940
du Conseil d'Administration

QU. II - Comptes rendus

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

Etat des effectifs

(s) p. 4

M. LE BESNERAIS

Cette amélioration de l'état sanitaire du personnel, jointe aux efforts faits pour recruter du personnel en vue de parer à l'augmentation du trafic, permet à la Société Nationale de disposer actuellement d'un effectif beaucoup plus important.

L'amélioration de l'état sanitaire du personnel représente, en effet, un effectif disponible supplémentaire de 15 à 16.000 agents; d'autre part, depuis le début de janvier, 14.200 agents ont été recrutés, dont 2.500 retraités rappelés en service et 11.700 auxiliaires.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 5 mars 1940

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

Insuffisance des effectifs

p. 4

M. LE BESNERAIS

Ceci m'amène à vous parler de notre politique d'embauchage: il est nécessaire que nous recrutions du personnel, pour faire face à l'augmentation du trafic et combler les vides que le rappel d'un certain nombre d'agents va creuser dans nos effectifs, mais surtout si on convoque les sections des chemins de fer de campagne. Fin janvier, nous avons rappelé 2.149 retraités et embauché 6.253 auxiliaires dont 1.540 hommes, 953 femmes et 3.760 mineurs. Nous avons, d'ailleurs, depuis fin janvier, perdu 1.300 agents, soit par décès, soit par mise à la réforme, soit par rappels de l'autorité militaire.

M. ARON..- Je voudrais savoir si, et dans quelle mesure, la S.N.C.F. est gênée par le travail actuel des Commissions de réforme. Au Ministère des Travaux Publics, l'appel des réformés ou des exemptés crée des trous considérables dans le personnel, et j'ai l'impression que, dans l'ensemble, cette mesure est assez mal justifiée. Avez-vous la même impression ?

M. LE BESNERAIS. - Oui. Toutefois, cette mobilisation des réformés et des exemptés ne nous gêne pas autant qu'elle gêne le Ministère des Travaux Publics. Notre proportion de réformés, par rapport à l'ensemble du personnel, est moindre que celle qui existe dans les services du Ministère. Cela tient à ce qu'il ne nous est guère possible d'utiliser les réformés dans les services actifs, alors que l'Administration comporte nombre d'emplois supplémentaires qui peuvent être occupés par des réformés ou des exemptés. A l'heure actuelle, les agents nouveaux recrutés compensent le rappel des réformés. Mais le rappel d'environ 4.000 agents, qui n'étaient pas réformés, mais qui étaient en affectation spéciale et munis de fascicules bleus, est susceptible de nous gêner davantage.

M. ARON. - En somme, vous n'éprouvez pas de difficultés en ce qui concerne le personnel administratif.

M. LE BESNERAIS - C'est-à-dire que nous sommes gênés en ce sens que nous avons demandé le retour de certains agents mobilisés et que nous n'obtenons pas gain de cause. Il s'agit de personnel d'encadrement.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 14 février 1940

-2-2-

QU. II 4 Comptes rendus

Insuffisance des effectifs

P. 7

M. LE BESNERAIS

M. LE BESNERAIS indique quelles mesures ont été prises ou envisagées pour aider le personnel dans sa tâche.

Il s'est efforcé d'obtenir le retour d'affectés spéciaux, notamment en ce qui concerne les cadres, mais ces rentrées s'effectuent avec une lenteur extrême, malgré des interventions réitérées.

Il cherche, par ailleurs, à recruter du personnel, soit en rappelant des retraités, soit en embauchant des auxiliaires et des femmes, soit en faisant appel à la main-d'oeuvre de l'Afrique du Nord ou de l'étranger. Mais, outre que ce recrutement s'avère difficile, il ne peut être que progressif, et le rendement de cette main-d'oeuvre ne pourra être effectif que si l'Autorité Militaire rend à la S.N.C.F. les agents nécessaires pour encadrer les débutants.

Il rend hommage au dévouement et au courage du personnel restant qui, malgré les difficultés, malgré le froid et malgré la tâche accrue, fait son devoir complètement, sans hésiter et sans réclamer.

Il est persuadé que les agents continueront leur effort jusqu'au bout, mais, pour que le chemin de fer reste apte à assurer les transports militaires, il faut que le Gouvernement lui donne l'aide qui lui est indispensable : plus de charbon, plus d'hommes, moins de voyageurs.

QU. II - Insuffisance des effectifs

p. 3

M. LE BESNERAIS

En attendant l'effet de ces mesures, l'usure s'accroît: comme, d'autre part, certains de nos agents continuent à partir sous les drapeaux et que ceux dont nous avons demandé le retour ne reviennent pas, nous ne pouvons pas réparer cette usure. Cette situation est préoccupante, car il ne faudrait pas que, pour le printemps prochain, nous risquions de ne pas pouvoir assurer les transports nécessaires.

Ce matin, j'ai fait téléphoner au Colonel qui s'occupe de la question des ~~réaffectations~~ affectations spéciales. Il nous a dit qu'il se rendait compte de nos difficultés, mais qu'il ne pouvait rien faire.

M. le Président a bien voulu signer une ~~xx~~ lettre au Ministre pour lui faire part de nos difficultés. Dans cette lettre, nous demandons, étant donné les difficultés exceptionnelles et imprévues dues à la température actuelle, qu'on suspende l'appel sous les drapeaux de nos agents. Car il y a, tous les jours, un certain nombre de nos agents qui reçoivent des ordres de départ aux Armées. Puisque l'Armée a pu s'en passer jusqu'à présent, nous demandons qu'on attende que la période de froid soit terminée, que nous ayons pu recruter des auxiliaires, rappeler des retraités et récupérer les cadres nécessaires pour une bonne utilisation de ce personnel.

Nous avons demandé également que, quand on met les cheminots en affectation spéciale, ce soit au chemin de fer qu'on les renvoie et non pas dans une autre industrie.

M. BERTHELOT. - Cela se fait ~~xxxxxxxx~~ pourtant.

M. GRIMPRET..- Cela ne devrait pas être possible.

M. LE BESNERAIS..- Je vous cite un exemple : depuis plus de 3 mois, nous réclamons la mise en affectation spéciale du chef de dépôt de Laon, qui est un des postes les plus délicats à l'heure actuelle, car c'est là que transitent de nombreux transports militaires, ainsi que des transports de charbon du Nord vers l'Est. On nous l'a refusée, parce que l'intéressé est d'une classe trop jeune. Or, il vient d'être mis en affectation spéciale dans une usine qui l'a demandé. Cela vient de ce que les règles pour la mise en affectation spéciale sont moins sévères pour les usines de l'Armement que pour nous. Or, de tels errements me paraissent inadmissibles.

Je comprends encore qu'on nous refuse certaines mises en affectation spéciale, en prétextant que les intéressés sont indispensables dans l'Armée, ce qui, parfois, peut être vrai. Nous pouvons essayer de protester, mais il faut nous incliner si le refus est maintenu.

Mais il est inadmissible qu'on mette alors les intéressés en affectation spéciale dans une usine de l'Armement où ils sont certainement moins indispensables, étant donné que ce n'est pas leur métier du temps de paix, qu'à la S.M.C.F.

M. LE PRESIDENT..- Il faudrait provoquer des ordres pour rendre au chemin de fer tous les cheminots de métier qui ont été mis en affectation spéciale dans l'industrie. Cela dépend sans doute de M. DAUTRY.

M. BERTHELOT..- Cela dépend aussi du Ministre des Travaux publics.

M. LE BESNERAIS..- Cela dépend avant tout du Président du Conseil.

M. GRIMPRET..- En tout cas, cela ne devrait souffrir aucune discussion./

M. GRIMPRET - Il faudrait, par ailleurs, revoir la question des affectations spéciales. Celles-ci sont faites sans ordre, ni méthode. Il est inadmissible que nous mettions à la disposition de l'autorité militaire des agents et que ces agents soient mis ensuite en affectation spéciale dans une usine, alors que nous manquons d'agents qualifiés. De telles erreurs devraient être corrigées immédiatement et la situation des intéressés réglée dans les 48 heures.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 16 janvier 1940

QU. XI - Insuffisance des effectifs

(s) p. 27

M. LE BESNERAIS - ~~Nous~~ Comme suite à l'échange de vues du précédent Comité au sujet du trafic voyageurs, je vous confirme que les moyens en matériel et personnel dont peut disposer la S.N.C.F. ne permettent pas d'assurer, tout en maintenant leur bon état, d'une manière continue, un trafic dont le volume dépasse de 50 % celui d'il y a un an.

La température actuelle rend la situation immédiatement préoccupante: mais le développement attendu des transports d'intérêt national et la probabilité de transports militaires importants en font un problème permanent.

L'augmentation des moyens ne peut être immédiate, notamment en voie et en matériel. Elle restera d'ailleurs inférieure aux besoins, qui sont croissants, parce qu'elle sera toujours limitée, pour le personnel par les exigences de l'armée et de l'armement, pour le matériel par les possibilités en matières et en devises, pour le charbon par le manque de production ou de fret.

M. TIRARD - D'autre part, j'ai l'impression que nous sommes à court de main-d'œuvre et surtout de main-d'œuvre spécialisée. Or, les services du Ministère de l'Armement, dont l'importance croît chaque jour, se sont efforcés d'obtenir, et ont obtenu de l'autorité militaire qu'elle leur rende le personnel technique (cadres et main-d'œuvre spécialisée) dont ils avaient besoin.

Ne pourrions-nous, d'accord avec la Direction Générale des Transports, faire ressortir au haut commandement qu'il est également indispensable pour nous d'avoir des cadres et le per-

sonnel spécialisé, notamment pour les services de réparations de locomotives, les triages et dans les services d'exploitation ?

J'ai l'impression qu'on s'est un peu trop basé sur des données anciennes en ce qui concerne le personnel à maintenir à la disposition de la S.N.C.F. et que les effectifs actuels ne correspondent plus à ce qu'ils ^{devraient} ~~doivent~~ être, ~~xxxxxxx~~

M. Le Berneris.

Il y a la guerre, c'est-à-dire que, d'une part, les besoins de transports ont considérablement augmenté, puisque, comme je vous l'ai dit, à l'heure actuelle, les tonnes-km et les voyageurs-km transportés sont supérieurs de 50 % à ceux d'il y a un an; d'autre part, du fait même de la guerre, nos moyens sont réduits. Nous cherchons à les augmenter, mais cette augmentation ne peut être réalisée du jour au lendemain.

Il y a du matériel à acheter, des hommes à faire rentrer. Il faut se restreindre tout en cherchant à faire le trafic indispensable avec le minimum de monde.

Ce n'est pas d'ailleurs ^{seulement} ~~une~~ question de temps, ^{et} ~~xxxxxxx~~ je ^{en cela} ~~réponds~~ à M. MARLIO - ~~xx~~ il faut prévoir que la crise actuelle durera autant que la guerre elle-même. La question est extrêmement grave, car, quand les opérations se développeront, il ne faut pas que

notre matériel soit à bout de souffle. Avec les moyens limités dont nous disposons en France, en hommes, en matériel, en charbons, en argent, il nous faut déjà assurer un trafic supérieur de 50 % à celui de l'année dernière. Or, nous sommes en présence de programmes considérables.

Il faut donc nous restreindre ; tous les procédés qui consistent à essayer d'éviter ces restrictions sont mauvais, car ils ne peuvent pas permettre d'atteindre le but.

Certes, il faut poursuivre l'augmentation de nos moyens d'action, acheter du matériel, demander le retour des agents qui sont aux armées. Nous insistons avec beaucoup

d'énergie, mais nous rencontrons des difficultés très grandes. J'ai demandé qu'on nous rende un certain nombre de nos agents. Mais l'armée a besoin de monde ; on m'a répondu, en outre, que, déjà, l'Armement avait, pour ses propres besoins, fait revenir un grand nombre d'ouvriers. Sans doute, il a eu raison. Aussi notre devoir, tout en continuant à demander le retour du personnel nécessaire, est-il de chercher, en attendant, à assurer le trafic indispensable avec le minimum d'agents.

du P.V.
Extrait/de la séance du Comité de Direction
du 9 janvier 1940

QU. II - Insuffisance des effectifs
et remèdes à apporter à cette
insuffisance

(s) p. 4

M. LE BESNERAIS

Devant l'importance de ce trafic, nos effectifs risquent de devenir insuffisants, bien que nous ayons maintenu, sauf quelques dérogations, la règle de la durée de travail de 60 heures.

.....

Le nombre d'auxiliaires est insuffisant.

.....

Le rappel des retraités reste le moyen le moins onéreux d'augmenter notre effectif. Il y aurait bien un moyen moins onéreux qui serait de faire revenir les agents mobilisés. Un auxiliaire coûte 1.500 fr et un retraité de 800 à 1.000 fr; c'est donc, toutes les fois où nous le pouvons, le moyen le moins onéreux d'obtenir le personnel dont nous avons besoin.

D'autre part, l'insuffisance des effectifs conduit à une certaine fatigue du personnel, notamment chez les mécaniciens et chauffeurs, car les roulements établis sont difficiles à respecter.

Nous avons toute une série de mesures à prendre.

Non seulement, d'ailleurs, nous travaillons avec un effectif inférieur, mais avec un effectif qui a vieilli ; il en résulte que le matériel est plus souvent sujet à avaries. En effet, parmi les difficultés qui m'ont été signalées, il faut noter, sur un certain nombre de points, l'encombrement des ateliers d'entretien, où les wagons sont envoyés pour la réparation des menues avaries survenues dans le parcours.

Le grand entretien reste à peu près à jour, car nous avions pris de l'avance au cours de l'année ; d'autre part, au mois d'octobre, le trafic de grosses concentrations ayant sensiblement diminué, on avait pu affecter un plus grand nombre d'ouvriers à l'entretien des machines, mais, à l'heure actuelle, nous perdons notre avance et nous commençons à prendre du retard, en raison de l'insuffisance de nos effectifs.

Quels sont les principaux remèdes ? Nous avons commencé à les mettre en application. Il y a d'abord une surveillance très active de tous nos dirigeants, qui est très importante ; elle peut améliorer la situation, mais ce n'est pas suffisant.

En cas d'intempérie, j'ai autorisé quelques dérogations locales et provisoires à la durée du travail ; elles disparaîtront dès que la situation sera rétablie. C'est ainsi qu'avec la neige, on n'avait plus travaillé 10 heures la nuit dans les triages ; maintenant, on a recommencé.

D'autre part, il faut chercher à restreindre les transports en n'exécutant que les transports vraiment utiles. Pour les marchandises, il n'y a pas grand chose à faire, mais, pour les voyageurs, c'est une question que j'ai déjà abordée et dont je parlerai tout à l'heure, car elle mérite un exposé spécial.

En ce qui concerne les travaux, pour économiser nos effectifs, nous continuerons à faire appel aux entreprises

privées.

La situation actuelle de nos effectifs est la suivante : Effectif en service à la S.N.C.F., non compris les détachés et les mobilisés : 381.000 ; or, le trafic actuel nécessiterait un effectif de l'ordre de 390.000 agents. Nous pérons en partie à cette insuffisance, pour le moment, d'une part, en confiant à l'entreprise certains travaux, d'autre part, du fait qu'un certain nombre d'agents qui auraient dû, en temps normal, être en congé, ne le sont pas. Mais, l'autorité militaire est susceptible de nous reprendre 10 à 12.000 agents et, pour 7.000 d'entre eux, l'opération est en cours. Il nous faut donc nous procurer d'ici l'été environ 10.000 agents. Nous poursuivons le rappel des retraités. Nous nous efforçons d'embaucher des auxiliaires, notamment des femmes et des mineurs. Nous demandons à l'autorité militaire d'ajourner le rappel des agents de la S.N.C.F. que nous n'avons pas encore remis à sa disposition et nous insistons pour qu'elle nous renvoie les 1.500 agents des cadres que nous avons demandés et qui reviennent au compte-jour.

Enfin, il faut hâter le déchargement des wagons. Nous avons déjà proposé un certain nombre de mesures ; nous allons en proposer d'autres et notamment une prime aux déchargements faits le dimanche. Bien entendu, il faut poursuivre la construction des voies et communications téléphoniques nécessaires : c'est une affaire de longue haleine. Le Ministère, de son côté, développe l'utilisation de la voie d'eau et des camions.

Je tiens à préciser d'ailleurs que pour le personnel des services actifs ; or, nos services de bureaux sont également très gênés. A ce point de vue, je me permettrai de rappeler à M. le Ministre la question de la ventilation des prélèvements de 15 et 5 % et de suggérer une mesure qui permettrait des économies importantes dans le travail de bureau : ce serait la suppression des centimes. On conti-

mus à maintenir dans tous les comptes la colonne des centimes, c'est-à-dire qu'il faut additionner une colonne de plus qu'il n'est nécessaire. Si l'on pouvait rassembler tous les comptes, ne serait-ce qu'au décime, on gagnerait un temps précieux et on économiserait du personnel. Mais une telle mesure pose toute une série de questions d'ordre législatif ; je vais l'étudier en ce qui concerne la S.N.C.F. et, quand ce sera fait, je me permettrai de remettre une note sur la question à M. BERTHELOT. C'est peut-être une petite question, mais il est utile d'y penser en temps de guerre.

Telle est la situation. Je le répète, je ne veux être ni pessimiste, ni optimiste, mais j'ai tenu simplement à vous montrer que, pour les actifs que j'ai exposés tout à l'heure, la situation à l'heure actuelle est difficile. Notre personnel saura la surmonter. Ce sont d'ailleurs des questions dont j'ai eu maintes fois à vous entretenir, mais j'ai tenu à faire un tour d'horizon au début de la nouvelle année.

M. LE PRÉSIDENT.— Nous vous en remercions. Nous comptons que, grâce aux efforts du personnel, aux vôtres et à ceux de M. BERTHELOT, les difficultés seront surmontées. Dans la mesure où nous pourrions vous aider, vous pouvez compter sur nous.

M. CHIMPRET.— J'ai vu dans "Le Matin" d'aujourd'hui, au sujet de l'état d'esprit du personnel, qu'on signale l'arrestation de 7 communistes dont deux ajusteurs de la S.N.C.F. On donne leur nom d'ailleurs. Or, d'après cet article, ces deux ajusteurs de la S.N.C.F. seraient employés dans une ^{usine} ~~usine~~ particulière. De quoi s'agit-il ?

M. LE PRÉSIDENT.— Il s'agit peut-être d'agents qui ont été détachés dans les usines travaillant pour la Défense Nationale.

M. CHIMPRET.— Ce doit être cela. Ces agents détachés, nous ne les reprenons donc pas ?

M. BERTHELOT. - Non, ~~quand~~ ils étaient détachés avant la guerre.

M. GRIMPEY. - Cela ne nous gêne-t-il pas de ne pas reprendre ce personnel détaché au moment où nous manquons de personnel ?

M. LE GÉNÉRAL. - L'Armement a également besoin de main-d'œuvre.

M. GRIMPEY. - Chacun pour soi.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est difficile de désorganiser les usines qui existent.

M. DEVINAT. - Si vous connaissiez les besoins de l'Armement, vous verriez que nous sommes encore moins gênés que lui.

M. LE GÉNÉRAL. - En tout état de cause, il faut éviter tout nouveau détachement d'agents à l'heure actuelle ; or, il y en a qui se produisent encore. On m'a signalé des cas où des agents de la S.N.C.F., qui étaient au front, ont été mis en affectation spéciale pour être envoyés dans une usine d'armement.

M. GRIMPEY. - L'état d'esprit cheminot se conserve dans le milieu cheminot. Ces agents sont susceptibles d'avoir un assez bon moral, à mon avis, si on les envoie dans d'autres usines. C'est très important, à mon sens.

M. BERTHELOT. - Mais ils y conservent leur statut d'agents de chemin de fer, leurs facilités de circulation, etc...

M. GRIMPEY. - Peut-être, mais ils ne conservent pas le milieu.

M. BOUTHILLIER. - Ces détachements avaient été prévus lorsque nous cherchions à réarmer du personnel en surnombre.

Certes, mais,

M. GRIMBERT. - ~~xxx~~ maintenant, la situation est renversée complètement.

M. LE BACHEMANS. - On ne peut reprendre aux mines d'armement les agents qu'on leur a donnés.

M. BOUTHILLIER. - Nous n'en détachons plus.

M. LE BACHEMANS. - Quelquefois, on nous en prend par un moyen indirect.

5 décembre 1939

Pas de P.V. COURT

STENO p. 1

Observations de M. GRIMPRET
sur la lettre d'envoi au Mi-
nistre des Travaux Publics
du budget d'exploitation de
la S.N.C.F. pour 1940.-

M. GRIMPRET - Je voudrais, bien que cela ne concerne pas le Procès-Verbal, dire un mot de la lettre du 30 novembre 1939 qui a été adressée au Ministre des Travaux Publics pour lui envoyer le projet de budget d'exploitation. On y indique, à la page 3, que la S.N.C.F. a cherché à renforcer son effectif

....

insuffisant, "revenant sur une politique qui était commandée par la situation excédentaire des effectifs, en confiant à l'entreprise le maximum de travaux accessoires". On ajoute que "près de 3.000 agents du Service du Matériel travaillent dès à présent pour l'armement" et que "leur nombre est susceptible de doubler au cours de l'exercice 1940".

Je me demande si l'insuffisance du nombre des agents du cadre permanent restés en service ne nous commanderait pas également de modifier notre politique en ce qui concerne la mise à disposition du Ministère de l'Armement d'un certain nombre de nos agents.

En effet, lorsque nous avons songé à mettre une partie de notre main-d'œuvre à la disposition des fabrications d'armement, c'était en temps de paix et nous disposions d'un excédent de personnel. Mais, à l'heure actuelle, la situation n'est plus la même, puisque plus de 100.000 cheminots ont été mobilisés. Le nombre des agents du cadre permanent n'est plus excédentaire, bien au contraire, et je ne vois pas bien quel motif nous pouvons avoir, maintenant, pour détacher nos ouvriers dans les usines travaillant pour la Défense Nationale, ce qui, au surplus, présente des inconvénients et des difficultés.

M. LE BESNÈRAIS - Les agents dont il s'agit ne sont pas détachés dans des usines; ils travaillent, dans nos propres ateliers, à l'exécution de commandes qui nous ont été confiées par le Ministère de l'Armement.

M. BERTHELOT - Les 2.500 agents qui avaient été détachés avant la guerre dans les usines travaillant pour la Défense Nationale ne figurent pas parmi ceux auxquels la lettre du Ministre fait allusion à la page 5.

M. LE BESNÈRAIS - Les agents qui ont été déjà détachés n'ont pas été rappelés, mais nous ne détachons plus de nouveaux agents.

M. GRIMPET - Parfaitement. Mais devons-nous encore nous charger d'exécuter des fabrications pour l'armement ?

M. LE BESNÈRAIS - Cela nous permet une utilisation rationnelle de l'outillage que nous avons.

M. GRIMPET - Ne pouvons-nous pas l'utiliser pour nos besoins propres ?

M. LE BESNÈRAIS - Nous l'utilisons effectivement pour nos besoins. Mais nous avons une certaine marge d'utilisation du fait de la possibilité d'instituer dans certains cas le régime ~~et~~ de la double équipe. Cela nous permet d'utiliser un certain nombre de machines-outils pour des fabrications d'armement.

M. GRIMPET - Tout cela demandait un mot d'explication.

M. LE BESNÈRAIS - A la vérité, nous aurions pu préciser dans notre lettre d'envoi au Ministre des Travaux Publics que les 3.000 agents en question travaillent dans nos ateliers pour l'armement.

M. BERTHELOT - Notre organisation actuelle est très souple. Si nos besoins augmentent, nous pourrions très facilement réduire le volume des commandes que nous confie le Ministère de l'Armement.

M. GRIMPET - Nous avions, je crois, l'intention de construire, dans nos propres ateliers, des wagons FASU, et c'est l'industrie privée qui va en être chargée. Je crois qu'il ne serait pas heureux que l'exécution de commandes de guerre

nous conduise à faire exécuter à l'extérieur certains de nos travaux. Mieux vaut, à mon avis, que nos ateliers travaillent pour nous, et que les ouvriers de l'industrie privée travaillent pour l'armement.

M. LE PRÉSIDENT - La question n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître. On peut être amené à procéder autrement, par exemple pour des questions de locaux.

M. LE BERNERAIS - Ou d'outillage.

M. GRIMPRET - D'accord, mais lorsque l'on adopte certains errements, il est souvent difficile de s'en dégager, lorsque les circonstances ne sont plus les mêmes.

M. LE BERNERAIS - En ce qui concerne les ouvriers détachés dans des usines travaillent pour la Défense Nationale, je répète que nous n'en détachons plus.

M. GRIMPRET - Est-ce que la S.N.C.F. a repris certains de ces agents ?

M. LE BERNERAIS - Non. D'ailleurs, il y avait parmi eux beaucoup de jeunes agents qui ont été mobilisés. Certains d'entre eux ont, depuis, été remis en affectation spéciale dans les usines qui les employaient.

29 novembre 1939

QU. III - Effectifs de la S.N.C.F.
pendant la guerre

(s) p. 17

Les effectifs nécessaires ont été évalués sur la base du trafic prévu pour l'exercice 1940, à savoir:

- trains de voyageurs: $\frac{3}{4}$ des parcours au 15 mai 1938,
- trains de marchandises: 25 % de plus qu'en 1938,
- autorails: $\frac{1}{2}$ des parcours au 15 mai 1938.

Dans ces conditions, l'effectif total nécessaire a été évalué à 378.000 agents.

En fait, 349.000 agents de l'effectif permanent resteront à la disposition de la S.N.C.F., qu'ils soient dégagés de toute obligation militaire ou mis en affectation spéciale.

Ce chiffre tient compte des agents qui sont normalement mis à la retraite à partir du 1er septembre 1939, mais maintenus néanmoins à leur poste, ainsi que de 9.000 agents qui sont susceptibles d'être mobilisés. C'est en particulier le cas de ceux qui appartiennent aux sections de chemins de fer de campagne de première urgence. On ignore actuellement si et quand ces sections seront appelées.

De ces chiffres, il résulte que l'insuffisance de l'effectif total permanent atteint 29.000 unités, mais pourrait s'élever à 38.000, au cas où les sections de chemins de fer de campagne de première urgence seraient appelées.

Cette insuffisance a été couverte, partie par le rappel d'agents qui avaient été mis à la retraite avant le 1er septembre 1939, partie par l'embauchage d'auxiliaires, partie par un recours plus large aux entreprises privées.

Le nombre de retraités rappelés s'est élevé jusqu'à près de 30.000, mais il a été ramené progressivement à 20.000, au fur et à mesure que l'importance du trafic a diminué et que, d'autre part, des agents mobilisés ont été remis à la disposition de la S.N.C.F. Bien entendu, les meilleurs éléments, seuls, ont été conservés.

27 novembre 1939

QU. V - Effectifs de la S.N.C.F. en
temps de guerre

(s) p. 13

M. LE BESNERAIS ...

Nous avons procédé à une

évaluation des effectifs qui ~~sont~~^{seront} nécessaires en temps de guerre, compte tenu du décret portant à 60 heures la durée hebdomadaire du travail.

On trouve, à la page 16 de la note, les indications numériques utiles : l'effectif total nécessaire s'élève à 378.000 agents. A l'heure actuelle, en tenant compte du personnel mobilisé (91.000 agents), l'effectif disponible est de 349.000 agents, y compris les retraités qui devaient cesser leurs fonctions après le 1er septembre 1939 et qui ont été maintenus en service.

Dans ces conditions, il manque environ 29.000 agents.

Il s'agit là d'un chiffre qui est, en principe, ~~xxx~~^{peu} sujet à varier, à moins que l'autorité militaire ne rappelle de nouvelles classes ou, au contraire, libère un nombre appréciable d'agents mobilisés.

On peut admettre, en principe, que nous ferons appel à 15 ou 20.000 retraités et à 10 ou 15.000 auxiliaires pour combler le déficit de personnel. Mais il ne s'agit là que d'une évaluation un peu arbitraire et l'expérience seule montrera quelle sera la répartition adoptée en définitive. Cela n'aura, du reste, que des répercussions financières minimales, car le supplément de dépenses inhérent au rappel d'un retraité qui est la différence entre le traitement d'activité qui lui est versé et sa retraite, est à peu près égal, en première approximation, au salaire d'un auxiliaire.

Il existe, d'autre part, un volant de 9.000 agents environ, dont nous savons assez mal quelle sera la situation pendant la guerre. Ils sont, en effet, susceptibles d'être mobilisés : il s'agit, en particulier, de ceux qui constituent les sections de

chemins de fer de campagne de première urgence, qui comprennent 9.000 hommes, ainsi d'ailleurs, que les sections de 2ème urgence, dont la mobilisation n'a pas à être envisagée pour le moment. Il y a 8 jours, la mobilisation d'une des sections de 1ère urgence a été commencée, puis suspendue, à l'exception toutefois de la subdivision de la voie.

Il est probable que les agents qui constituent les sections de 2ème urgence ne seront jamais mobilisés, aussi nous les avons compris dans l'effectif qui reste à la disposition de la S.N.C.F.

Par contre, nous considérons les 9.000 agents des sections de 1ère urgence comme n'étant que provisoirement à notre disposition. Cela nous permet, de différer le recrutement des ~~maxim~~ auxiliaires qui seront appelés à les remplacer. Le nombre global du personnel temporaire à recruter pourra ainsi passer de 29.000 à 38.000.

Lorsque ces agents mobilisables appartiennent au Service de la Traction, nous les utilisons à des fabrications d'armement. De même, ils sont appelés à remplacer les agents qui partent en congé en application de la décision qui a été prise d'accorder des congés dans la limite de 12 jours ouvrables pour l'année 1939.